

CONSEIL COMMUNAUTAIRECOMpte RENDU DE LA SÉANCE DU
25 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 6 novembre par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : René DESMOTTES (Arronville), Martine BAUDIN (Berville), Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Michel DELAHAYE, Catherine COSSON, Marie-Yvonne COUBRICHE (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Annie POU CET, Didier KREMER (Génicourt), Pascal NEGRE (Hédouville), Eric BAERT (Hérouville), Christian DUMET, Michel RICHARD (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Philippe

GUÉROULT, Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Michel DAUGE, (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

ABSENTS : François PELEGRIN (a donné pouvoir à René DESMOTTES) Arronville, Jean-Marie PIERRAT (a donné pouvoir à Eric BAERT) Hérouville, Marie-Thérèse DESCHAMPS (a donné pouvoir à Christophe BUATOIS), Nesles la Vallée.

Annie POU CET est désignée secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	28
Présents :	25
Votants :	28

Vidéo protection

Jean-Pierre STALMACH fait part de l'avancement de l'étude de la vidéo-protection et invite Vincent PÉRU (société vidéo-concept) à présenter l'étude faite sur le terrain : le positionnement des caméras (environ 6 par commune) a été déterminé en fonction des points d'alimentation électrique ; le coût total est d'environ 800 000 €, dont 160 000 à la charge de la Communauté ; l'entretien sera d'environ 25 000 €/an. Chaque commune va recevoir le projet d'implantation sur son territoire. Le Bureau examinera alors à nouveau le dossier avant une validation finale en Conseil.

Réforme territoriale

Le Président fait le point sur les perspectives d'extension à Auvers, Butry et Valmondois du périmètre de la Communauté, suite à la dissolution de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des impressionnistes (CCVOI).

La dissolution de la CCVOI aboutira à une répartition de son « héritage » (actif et passif) entre les différentes communes membres. Et les trois communes d'Auvers, Butry et Valmondois porteront cet héritage avec elles.

Des simulations seront nécessaires pour estimer l'évolution des FPIC, DGF, CIF, FNGIR dans la configuration future.

Les perspectives de la fiscalité devront également faire l'objet d'une étude technique spécifique prenant en compte la complexité des situations présentes et à venir ainsi que la grande sensibilité des enjeux.

Les ressources humaines seront une des préoccupations centrales du processus de dissolution-reconstruction.

Les compétences et les statuts de la Communauté seront nécessairement à ajuster pour rendre possible la recombinaison de l'organisation du territoire.

La répartition des sièges des délégués sera modifiée (la stricte application arithmétique de la loi diminuera le nombre des délégués des actuelles communes de la Communauté) ; une simulation réalisée sur la base du

recensement de population applicable au 1^{er} janvier 2014 est donnée ci-dessous :

Auvers	11
Ennery	3
Butry	3
Nesles	3
Valmondois	2
Arronville	1
Epiais-Rhus	1
Hérouville	1
Vallangoujard	1
Labbeville	1
Génicourt	1
Livilliers	1
Frouville	1
Berville	1
Hédouville	1
Ménouville	1
Total	33

En théorie, nous pourrions attendre passivement l'arrivée de ces 3 communes au 1^{er} janvier 2016.

En pratique, le bon sens commande de préparer cette arrivée en prenant toutes les dispositions (évolution du statut, des compétences...) de nature à permettre l'accueil de ces communes dans les meilleures conditions.

Une anticipation s'impose donc ; elle comporte trois dimensions :

1/ recueil du maximum d'informations sur les enjeux, les conditions, les contraintes ;

2/ suivi et/ou association à la démarche de dissolution de la CCVOI afin d'articuler le mieux possible la situation qui prend fin avec la situation future, qu'il convient de construire (et, au mieux, de co-construire) ;

3/ préfiguration (le plus vite possible et de préférence dès le tout début 2015) de la situation future de façon à faire méthodiquement évoluer les statuts et les compétences de la Communauté en 2015, dans le but de se trouver, début 2016, en cohérence la plus parfaite possible avec la situation des 3 communes.

Cette préfiguration pourrait notamment comporter la mesure suivante : constitution, dès le début 2015, d'un « Bureau élargi » de la Communauté de communes de la

Vallée du Sausseron, associant les trois maires des trois futures communes, de telle sorte que les décisions engageant l'avenir soient prises par les élus actuels de la Communauté en prenant en compte les contraintes et les attentes des élus des trois futures communes membres.

Enfin, il faudrait demander au Préfet de s'engager à ne pas restructurer notre intercommunalité au moment (dans un an) où la France entière engagera la réforme territoriale. La partie non située dans l'unité urbaine de Paris (c'est-à-dire, notamment le Vexin) devrait, en effet, entrer à ce moment-là dans un grand chantier national de restructuration (avec quelques mois de décalage sur la métropole de Paris)... mais (comme je le faisais remarquer à Alain Richard) « nous, nous aurons déjà donné » ; le PNR se trouverait alors bien structuré avec 3 communautés d'environ 20 000 h chacune ; et nous ne pouvons pas passer notre vie à nous restructurer

Le Président indique au Conseil que la Communauté doit se prononcer sur la réforme prévue par le Préfet.

Une large discussion est alors engagée.

La préférence à rester dans la configuration actuelle est fortement présente dans les esprits. Mais le regroupement avec les trois communes d'Auvers, Butry et Valmondois apparaît comme une bonne façon de stabiliser la situation de la Communauté à un niveau d'environ 20 000 habitants qui, même s'il n'était jamais rendu obligatoire, représenterait une solide protection contre le risque d'un regroupement des communes sur l'ensemble du Vexin, territoire beaucoup trop vaste pour permettre une gestion efficace et de proximité.

La taille et le nombre de délégués d'Auvers engendre une forte inquiétude, en dépit de la volonté toujours clairement affichée par cette commune d'inscrire son action dans des logiques « PNR ».

Philippe GUÉROULT fait part de la position défavorable de très nombreux maires sur le projet dans son ensemble et demande que la délibération exprime cette position. Le projet de délibération est modifié en conséquence par l'ajout du premier alinéa.

DÉLIBÉRATION 2014-45 (statuts)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- se déclare défavorable au projet régional de coopération intercommunale dans son ensemble
- rappelle sa préférence qui serait de conserver à la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron sa configuration actuelle qui permet de travailler de façon efficace, économe et productive, à une échelle pertinente, avec un projet de territoire cohérent et partagé
- souligne qu'il n'y a aucune obligation actuelle à passer à 20 000 habitants, car cette disposition n'est pas encore votée et que ce projet de loi sera, du reste, probablement abandonné avec l'abandon de l'idée de supprimer des départements,
- note que dans la réforme territoriale proposée plusieurs communautés rurales de moins de 10 000 habitants sont conservées,
- demande, dans l'hypothèse où le regroupement avec Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois serait néanmoins confirmé, à recevoir toutes les informations utiles sur les conséquences d'une telle opération,

notamment en termes de démocratie locale, de ressources humaines, de compétences, de fiscalité, de finances...

- demande au Préfet de s'engager à ne pas restructurer l'intercommunalité ainsi créée.

Enfance

Travaux en cours : Nesles et Ennery

Gérard LEROUX fait part de l'avancement des travaux.

Départ de Yohan BRIAND

Annie POU CET fait part au Conseil du départ de Yohan BRIAND chargé de mission enfance.

Décision modificative 3

DÉLIBÉRATION 2014-46 (finances)

Le Président présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron suite à la dissolution du budget annexe des Portes du Vexin en reprenant les excédents pour les réintégrer au budget de la Communauté. Cette décision modificative sera votée en suréquilibre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes du budget :

recettes de fonctionnement	002	36 161.16 €
recettes d'investissement	001	943 597.81 €
dépenses de fonctionnement	73923	+29 400.00 €

Indemnité au Comptable du Trésor

Projet de DÉLIBÉRATION 2014-47 (finances)

Vu la loi du 2 mars et le décret du 19 novembre 1982,

Sur proposition du Président, qui souligne la disponibilité de Monsieur le Receveur de l'Isle-Adam, Comptable du Trésor, pour ses conseils dans les opérations délicates relatives à la gestion financière de la Communauté,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'allouer pour 2014 au Comptable du Trésor l'indemnité annuelle prévue par la loi au taux maximum de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, soit pour l'année 2014 : 863,63 € d'indemnité brute.

Questions diverses

Droit des sols

Le Président rappelle que le PNR, qui avait proposé de mettre en place un dispositif ad hoc, a retiré ce projet suite à la consultation des communes. Une solution avec Ennery comme « pivot » sera examinée en Bureau.

Une formation/information sur le droit des sols par Bernard DELTRUC (DDT du Val d'Oise) aura lieu le mardi 2 décembre à 14h en mairie de Vallangoujard

Initiation informatique

L'Association des Œuvres de Jeunesse d'Ennery (AOJE) et la Communauté proposent une initiation et/ou un perfectionnement à l'informatique pour les adultes (notamment les seniors) de la Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,
Marc GIROUD